

Arrêtés ministériels

A.M., 2023

Arrêté 0022-2023 du ministre de la Sécurité publique en date du 4 mai 2023

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres relativement à l'imminence de mouvements de sol menaçant la résidence principale sise au 1061, rue Principale, dans la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023 en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3), destiné notamment à aider financièrement les particuliers dont la résidence principale est menacée par l'imminence de submersion, d'érosion ou de mouvements de sol, les entreprises dont le bâtiment est menacé par l'imminence de submersion, d'érosion ou de mouvements de sol et les autorités municipales qui ont engagé des frais excédentaires pour le déploiement de mesures d'intervention attribuable à ce sinistre;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, le 18 avril 2023, un glissement de terrain est survenu en bordure de la résidence principale sise au 1061, rue Principale, dans la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT que, le 20 avril 2023, des experts en géotechnique ont conclu que cette résidence principale est menacée de façon imminente par des mouvements de sol;

CONSIDÉRANT que ces experts ont recommandé que des mesures soient prises afin de régler la situation;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre imminent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac et aux sinistrés de cette résidence principale, s'ils sont admissibles, de bénéficier du Programme général d'assistance financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023, est mis en œuvre sur le territoire de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, située dans la région administrative de la Mauricie, étant donné les conclusions des experts en géotechnique du 20 avril 2023, confirmant notamment que la résidence principale sise au 1061, rue Principale, dans la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, est menacée de façon imminente par des mouvements de sol.

Québec, le 4 mai 2023

Le ministre de la Sécurité publique,
FRANÇOIS BONNARDEL

79755

A.M., 2023

Arrêté 0025-2023 du ministre de la Sécurité publique en date du 4 mai 2023

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres relativement aux inondations et aux pluies survenues du 7 avril au 2 mai 2023, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023 en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3), destiné notamment à assister ou à aider financièrement les particuliers et les entreprises qui ont subi des dommages ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre réel ou imminent;

Vu que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

Vu l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, du 7 avril au 2 mai 2023, des inondations et des pluies sont survenues dans des municipalités du Québec, causant notamment des dommages à des infrastructures routières municipales et à des résidences principales;

CONSIDÉRANT que des municipalités ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives temporaires, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens, s'ils sont admissibles, de bénéficier du Programme général d'assistance financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023, est mis en œuvre sur le territoire des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui a été touché par des inondations et des pluies survenues du 7 avril au 2 mai 2023.

Québec, le 4 mai 2023

Le ministre de la Sécurité publique,
FRANÇOIS BONNARDEL

ANNEXE

Municipalité	Désignation
Région 02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean	
Petit-Saguenay	Municipalité
Région 03 — Capitale-Nationale	
Baie-Saint-Paul	Ville
Cap-Santé	Ville
Lac-Beauport	Municipalité

Municipalité	Désignation
La Malbaie	Ville
Québec	Ville
Saint-Basile	Ville
Saint-Hilarion	Paroisse
Saint-Raymond	Ville
Saint-Urbain	Paroisse
Sainte-Brigitte-de-Laval	Ville
Shannon	Ville
Région 04 — Mauricie	
Champlain	Municipalité
Lac-aux-Sables	Paroisse
Louiseville	Ville
Maskinongé	Municipalité
Saint-Adelphe	Paroisse
Saint-Alexis-des-Monts	Paroisse
Saint-Mathieu-du-Parc	Municipalité
Saint-Stanislas	Municipalité
Saint-Tite	Ville
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Municipalité
Sainte-Thècle	Municipalité
Région 06 — Montréal	
Montréal	Ville
Région 07 — Outaouais	
Bristol	Municipalité
Campbell's Bay	Municipalité
Chichester	Canton
Déléage	Municipalité
Duhamel	Municipalité
Egan-Sud	Municipalité
Fort-Coulonge	Village
Gatineau	Ville
Gracefield	Ville
Kazabazua	Municipalité
L'Île-du-Grand-Calumet	Municipalité
L'Isle-aux-Allumettes	Municipalité

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
Maniwaki	Ville	Notre-Dame-des-Prairies	Ville
Mansfield-et-Pontefract	Municipalité	Rawdon	Municipalité
Mayo	Municipalité	Repentigny	Ville
Mulgrave-et-Derry	Municipalité	Saint-Alphonse-Rodriguez	Municipalité
Otter Lake	Municipalité	Saint-Calixte	Municipalité
Papineauville	Municipalité	Saint-Charles-Borromée	Ville
Plaisance	Municipalité	Saint-Côme	Municipalité
Pontiac	Municipalité	Saint-Damien	Paroisse
Ripon	Municipalité	Saint-Didace	Paroisse
Saint-André-Avellin	Municipalité	Saint-Donat	Municipalité
Sheenboro	Municipalité	Saint-Esprit	Municipalité
Val-des-Monts	Municipalité	Saint-Félix-de-Valois	Municipalité
Waltham	Municipalité	Saint-Gabriel-de-Brandon	Municipalité
Région 08 — Abitibi-Témiscamingue		Saint-Liguori	Municipalité
Amos	Ville	Saint-Michel-des-Saints	Municipalité
Gallichan	Municipalité	Saint-Norbert	Paroisse
La Morandière-Rochebaucourt	Municipalité	Saint-Paul	Municipalité
La Motte	Municipalité	Sainte-Béatrix	Municipalité
Latulipe-et-Gaboury	Cantons unis	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Municipalité
Laverlochère-Angliers	Municipalité	Sainte-Julienne	Municipalité
Notre-Dame-du-Nord	Municipalité	Sainte-Marcelline-de-Kildare	Municipalité
Saint-Bruno-de-Guigues	Municipalité	Sainte-Mélanie	Municipalité
Saint-Édouard-de-Fabre	Paroisse	Région 15 — Laurentides	
Val-d'Or	Ville	Amherst	Canton
Région 12 — Chaudière-Appalaches		Arundel	Canton
Sainte-Lucie-de-Beauregard	Municipalité	Brébeuf	Paroisse
Région 13 — Laval		Brownsburg-Chatham	Ville
Laval	Ville	Gore	Canton
Région 14 — Lanaudière		Grenville-sur-la-Rouge	Municipalité
Charlemagne	Ville	Harrington	Canton
Chertsey	Municipalité	Huberdeau	Municipalité
Entrelacs	Municipalité	Kiamika	Municipalité
L'Assomption	Ville	Lachute	Ville
Mandeville	Municipalité	La Conception	Municipalité
Notre-Dame-de-Lourdes	Municipalité	Lac-Saguay	Village
		Mille-Isles	Municipalité

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
Mirabel	Ville	Vaudreuil-Dorion	Ville
Montcalm	Municipalité	Yamaska	Municipalité
Mont-Laurier	Ville	Région 17 — Centre-du-Québec	
Mont-Tremblant	Ville	Pierreville	Municipalité
Morin-Heights	Municipalité	79754	
Nominingue	Municipalité	A.M., 2023	
Notre-Dame-du-Laus	Municipalité	Arrêté 0021-2023 du ministre de la Sécurité publique en date du 2 mai 2023	
Oka	Municipalité	CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement à l'imminence de mouvements de sol menaçant le chemin Riverside, dans la municipalité de La Pêche	
Piedmont	Municipalité	LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,	
Pointe-Calumet	Municipalité	Vu le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, établi par le décret n° 403-2019 du 10 avril 2019 en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) et modifié par les décrets n° 443-2021 du 24 mars 2021 et n° 1417-2022 du 6 juillet 2022, destiné notamment à aider financièrement les particuliers et les entreprises qui ont subi des dommages ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre réel ou imminent;	
Prévost	Ville	Vu que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;	
Rivière-Rouge	Ville	Vu l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, relève du ministre responsable de l'application du programme;	
Saint-Adolphe-d'Howard	Municipalité	CONSIDÉRANT que des experts en géotechnique ont conclu, le 25 novembre 2022, que le chemin Riverside, dans la municipalité de La Pêche, est menacé de façon imminente par des chutes de blocs rocheux;	
Saint-André-d'Argenteuil	Municipalité	CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Pêche a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de ses citoyens;	
Saint-Colomban	Ville		
Saint-Hippolyte	Municipalité		
Saint-Jérôme	Ville		
Saint-Placide	Municipalité		
Sainte-Adèle	Ville		
Sainte-Agathe-des-Monts	Ville		
Sainte-Anne-des-Lacs	Paroisse		
Sainte-Anne-du-Lac	Municipalité		
Sainte-Lucie-des-Laurentides	Municipalité		
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Ville		
Val-David	Village		
Val-Morin	Municipalité		
Région 16 — Montérégie			
Beauharnois	Ville		
Hudson	Ville		
L'Île-Cadieux	Ville		
L'Île-Perrot	Ville		
Rigaud	Ville		
Saint-Jean-sur-Richelieu	Ville		
Sainte-Anne-de-Sorel	Municipalité		